



REPUBLIC D'HAÏTI
UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI
RECTORAT

SG-UEH **21525**

Port-au-Prince, le **03 SEP. 2021**

Note de clarification

Objet : Frais d'inscription pour le concours d'admission 2021-2022

Le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti tient à confirmer que les frais d'inscription pour le concours d'admission 2021-2022 sont désormais fixés à 800 gourdes au lieu des 500 gourdes en vigueur depuis près de 15 ans. Cette mesure vise à garantir la bonne tenue de tout le processus d'admission et à réduire les déficits enregistrés depuis quelque temps dans les dépenses occasionnées par l'organisation desdits concours.

Le Rectorat tient à rappeler les points suivants :

- Le montant des 500.00 gourdes avait été fixé en 2007. Entre temps, le taux d'inflation a presque triplé et la décote de la monnaie nationale a augmenté de plus de 250 % ;
- L'augmentation des frais d'inscription a été demandée et approuvée par la quasi-totalité des décanats
- L'essentiel des frais collectés à l'occasion du concours d'admission est utilisé par les Facultés, Ecoles et Instituts de l'UEH pour l'organisation du concours (feuilles d'examen, frais de surveillance et de supervision, frais de correction, etc.) ;
- Depuis tantôt 5 ans, les 500 gourdes ne parviennent pas à couvrir les coûts encourus et les Facultés sont obligées de tirer de leurs maigres ressources budgétaires pour compenser les déficits, encore que ces ressources connaissent régulièrement une baisse relative ;
- La répartition du produit de ces frais se réalise en toute transparence et en toute équité entre les Facultés et Ecoles sur la base de critères objectifs approuvés par le Conseil des Doyens.

Le Rectorat regrette que la perspective du recrutement d'une nouvelle promotion d'étudiants soit l'objet de malentendus. Il réitère sa volonté de prendre toutes les dispositions pour que le recrutement et l'accueil de cette promotion se réalisent dans les meilleures conditions possibles.

